

# AU CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

Cossonay, 9 octobre 2021

## **Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal no 08/2021 relatif à la réalisation d'aménagements routiers dans le cadre du PPA « Route de Morges-Nord » (ou les Prés de Cossonay)**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Commission désignée par le bureau pour étudier cet objet, composée des membres soussignés s'est réunie le mercredi 15 septembre avec M. Claude Moinat, municipal des routes et M. Christophe Leuenberger, responsable du service technique communal.

Nous les remercions pour les explications et compléments apportés à ce dossier.

La commission s'est ensuite rencontrée le 28 septembre pour échanger ses réflexions et élaborer la trame du présent rapport.

La version finale du rapport a été finalisée par échanges de courriers électroniques.

### **Introduction et projet**

Le projet consiste en la création de deux bandes cyclables de part et d'autre de la route de Morges ainsi que de deux passages piétons avec îlot central. Ces infrastructures faciliteront la traversée à la hauteur du nouveau quartier des Prés. La réalisation de ce projet se fera uniquement sur le domaine public.

Le projet a déjà été validé par la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) du canton de Vaud.

Ce projet est lié au préavis 07-2021 qui traite de la création d'un trottoir et d'une bande cyclable le long du côté est de la Route de Morges. Les deux projets conjoints permettent de garantir une liaison logique et coordonnée le long de la Route de Morges.

### **Position de la commission**

La commission dans son analyse du projet a listé plusieurs points qu'elle juge importants. Ceux-ci sont les suivants :

- La réalisation du quartier des Prés nécessite inévitablement une adaptation des aménagements routiers et piétonniers pour permettre sa bonne adaptation et intégrations dans le réseau existant ;
- Les îlots centraux sur les passages piétons permettent de réduire les vitesses de circulation et de sécuriser la traversée des piétons (accès aux écoles) ;
- Un des passages piétons permet un accès direct à la gare routière que ce soit pour le nouveau quartier des Prés ou depuis le quartier du Signal, via le nouveau trottoir ;

- Le gabarit de la route permettra l'intégration des bandes cyclables de part et d'autre, facilitant et sécurisant ainsi le transit des vélos.

La commission unanime juge qu'il est nécessaire de réaliser ces aménagements et recommande d'accepter le projet.

### Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission chargée d'étudier le préavis municipal no 08/2021 propose d'accepter le projet et d'adopter les conclusions suivantes :

### CONCLUSIONS

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY


- Vu le préavis municipal No 08/2021 relatif à la réalisation d'aménagements routiers dans le cadre du PPA « Route de Morges-Nord » (ou les Prés de Cossonay);
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

#### DECIDE

- de réaliser les travaux prévus dans ce préavis, à savoir de créer 2 passages piétons avec îlot central, de créer 2 bandes cyclables et de faire le raccord de trottoir avec l'existant en lien avec le quartier des « Prés de Cossonay »;
- de financer ces travaux par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- de porter la valeur de ces travaux, CHF 202'000.-, à l'actif du bilan ;
- d'amortir la somme portée à l'actif du bilan sur une période de 10 ans au plus ;

Pour la commission :

Clotilde Giordano Anex :



Yann Rime :



Jonathan Sidler : (rapporteur)

